

Créé en 2001 (niveau IV) puis modifié en 2016 le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) exerce le métier d'animateur socio culturel ou d'éducateur sportif dans le champ de la mention de son diplôme.

# Moniteur d'équitation

## BPJEPS Activités Équestres

Le (la) titulaire du BPJEPS AE est « moniteur(trice) d'équitation ». Il (elle) encadre tout type de public, en autonomie, pour des activités de découverte, d'animation, d'apprentissage et d'éducation dans les activités équestres.

Le BPJEPS mention « activités équestres » est délivré au titre d'options:

- ▾ initiation poney-cheval;
- ▾ approfondissement technique;
- ▾ équitation d'extérieur.

L'option correspond à une spécialisation.

En garantissant la sécurité de tous, le (la) moniteur(trice) conduit des séances d'initiation poney-cheval; des progressions et des approfondissements dans les activités équestres; des séances de découvertes du rapport homme/cheval.

Il (elle) participe au travail, à l'entretien et au bien-être des équidés utilisés; à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations; à l'accueil des publics et à l'animation de la structure; à la promotion des activités; à l'organisation et à la gestion des activités.

### ► CONDITIONS D'ACCÈS

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont fixées par arrêté.

Le (la) candidat(e) doit notamment être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme et satisfaire à deux tests techniques.

Le détail des EPEF et le « tableau des dispenses » se trouvent dans l'annexe VI de l'arrêté du 31 octobre 2016 consultables

sur: [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) (emploi-métiers → BPJEPS → réglementation 4 UC).

Les organismes de formation peuvent organiser, en plus de ces épreuves, au moins un entretien oral et un écrit, pour sélectionner les meilleurs candidats à l'issue des EPEF.

### ► LA FORMATION

Le BPJEPS se prépare en alternance dans une structure de stage et dans un organisme de formation habilité par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine.

La liste des organismes de formation est consultable sur [nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr) (formations certification → offre de formation Nouvelle Aquitaine → formations jeunesse sports).

Le nombre d'heure de formation est 600 heures minimum en centre de formation et de 300 heures minimum en structure d'alternance pour les stagiaires en formation initiale.

### ► EMPLOYEURS

Le titulaire du BPJEPS AE travaille le plus souvent au sein d'un centre équestre ou d'un poney-club affilié à la Fédération Française d'Équitation (FFE). Pour autant, les activités des détenteurs de cette qualification peuvent s'exercer au sein de toutes entreprises et structures, publiques ou privées.

Le (la) moniteur(trice) peut relever de tous les types de statuts: salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.